



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture
Direction des Collectivités et du Développement Local
Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE RELATIVE AUX SERVITUDES PREVUES A L'ARTICLE L 555-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Maître d'ouvrage : GRTgaz

Communes : Beaucaire et Fourques

**Projet : déviation de canalisations de transport de gaz dans le cadre des travaux nécessaires au renforcement des digues du Rhône sur les communes de Beaucaire et de Fourques :
2 déviations de 70 mètres et 500 mètres de l'antenne de Beaucaire DN 100 à Beaucaire (30), 1 déviation de 4 km de l'antenne de Fourques Rhône Ouest DN80 à Fourques (30), 1 déviation de 90 mètres de l'antenne Beaucaire (30) – Arles (13) DN150 à Fourques**

Par arrêté préfectoral n° 30-2016-09-26-001 du 26 septembre 2016 est prescrite l'enquête parcellaire ci-dessous mentionnée qui se déroulera **pendant 16 jours consécutifs, du jeudi 03 novembre 2016 au vendredi 18 novembre 2016 inclus à 16 heures 30.**

Monsieur Gilbert PHEULPIN, Officier de gendarmerie retraité, ingénieur sécurité, est nommé **commissaire enquêteur** par le Préfet du Gard. Il siègera et y **recevra personnellement les personnes intéressées**

Mairie de Beaucaire	Mairie de Fourques (siège de l'enquête)
mercredi 9 novembre de 14H00 à 16h30	jeudi 03 novembre de 9h00 à 12h00 (jour d'ouverture de l'enquête) vendredi 18 novembre de 14h00 à 16h30 (jour de clôture de l'enquête)

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête ouvert à cet effet et établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le maire, seront déposés durant cette période, en mairie de Beaucaire et en mairie de Fourques (siège de l'enquête), où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux :

Mairie de Beaucaire : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00

Mairie de Fourques : du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H00

(Mairies fermées le samedi et le 11 novembre 2016).

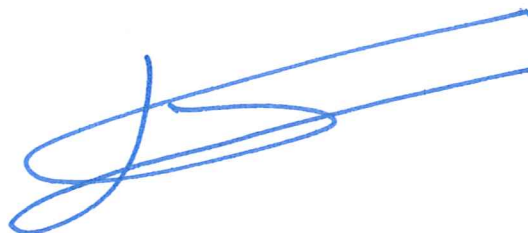
Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Fourques, siège de l'enquête (Hôtel de Ville A l'attention de M. Gilbert PHEULPIN Commissaire enquêteur Rue Etienne Courlas 30300 FOURQUES).

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au Préfet du Gard dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Beaucaire, en mairie de Fourques ainsi qu'en Préfecture du Gard.

Au terme de l'enquête, le préfet du Gard est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, sur proposition du bénéficiaire de l'autorisation, la liste des parcelles qui devront être frappées de servitudes.

Dans le cadre de la procédure de fixation des indemnités d'expropriation, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à partir de la date de publication et d'affichage de cet avis, à défaut de quoi, elles seront déchues de tous droits à indemnités.

Pour le Préfet,
Par délégation, le Directeur des Collectivités
et du Développement Local

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Gilles GUILLAUD